L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 14 MARS 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
F. DUVERGER. S. HARNY.
N° 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 14 MARS.

Par le BULLETIN Commercial et la Liste Maritime, ainsi que les annonces d'Arrivants, voir la 2me page.

AFFAIRES MEXICAINES.

La dernière lettre de notre correspondent mexicain nous est pas parvenue et nous avons tout lieu de croire qu'elle a été interceptée par les agents de Santa Anna. L'auteur des lettres ajoutait déjà dans l'*Abeille* est trop bien renseigné, il jetait sur le véritable état des affaires un jour trop compromettant, pour qu'on ne cherchât pas à mettre un terme à sa correspondance. Nous sommes d'autant plutôt fondés à supposer que la lettre qui est été arrêter par le Traître a été interceptée, que nous n'apprenant est d'une exactitude à toute épreuve.

Nous ne sommes pas d'ailleurs mieux traités que la plupart de ceux qui sont en correspondance d'affaires ou d'amitié avec des personnes résidant au Mexique. Il y en a qui ne reçoivent plus une ligne de ce pays bien que leurs amis leur écrivent à chaque départ de steamer.

Il est vrai de dire que intolérable et méritait d'attirer l'attention du gouvernement américain. Le commerce en souffre, des intérêts honorables sont journellement lésés, la presse est privée d'un des renseignements. La violation du secret des lettres est un fait dont Santa Anna est coupable. Il en a le moyen lui seul dans tout le pays. Il connaît ses ennemis, et ne se passe explique pas aisément l'intérêt politique qu'il suit en cela, car il n'est pas le seul à tout prendre. Mexicains, il y est parvenu en s'entourant de créatures qui lui ont tout à craindre et de créatures qui lui ont tout à espérer. Il a la Législature, le barreau, le clergé, la police, la garnison, la presse, tout le monde enfin, excepté le peuple. Les lettres qui lui font connaître cette attitude sont extrêmement rares. Les lettres ne lui arrivent que par exception, et encore ne sont-elles pas toujours remises à leur adresse. Les lettres qui lui font connaître cette attitude sont extrêmement rares. Les lettres ne lui arrivent que par exception, et encore ne sont-elles pas toujours remises à leur adresse. Les lettres qui lui font connaître cette attitude sont extrêmement rares. Les lettres ne lui arrivent que par exception, et encore ne sont-elles pas toujours remises à leur adresse.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

Transmises à l'Abeille.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

BATON-ROUGE, LUNDI, 13 mars.—Sénat.—La résolution de Collin & Co contre la femme mulâtre a été rejetée.

Le bill de la Chambre pour l'amélioration du bayou Lafourche a été adopté.

Un autre relatif au nivellement des terres marécageuses et à bonifier 8,000,000 livres sterling a été adopté.

Chambre des Représentants.—Le bill du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à Bâton-Rouge a été rapporté favorablement et mis en ordre spécial pour demain.

Le comité commun des banques déclare dans son rapport qu'à l'exception de la Banque des Citoyens toutes les banques de la Nouvelle-Orléans ont fait des efforts sincères et honorables pour se mettre en mesure de payer leurs billets en espèces, et que le fait de leur suspension est dû à des causes indépendantes de leur volonté. Le comité recommande en conséquence que les banques soient autorisées à suspendre leurs paiements jusqu'au 1er janvier 1855, et que les billets émis pendant cette période soient reçus par le gouvernement et les banques en paiement de leurs dettes.

Le comité des banques a fait un rapport fort rigoureux, je ne l'ai pas vu, mais je sais qu'une bonne partie va tomber sur le dos de la rue de Canal et accuse d'avoir violé sa charte.

Rivière de l'Ohio. — Marchés.—Crue.

Pittsburg, 11 mars.—La rivière de l'Ohio a commencé à monter hier à midi. Il y a 7 pieds 6 pouces d'eau sur le canal. La rivière monte 7 pouces en total. Les steam boats Mary Hunt et Saucepot sont partis pour la Nouvelle-Orléans.

Inondation causée par l'Ohio.

Cincinnati, 11 mars.—La rivière de l'Ohio a commencé à monter hier soir, et elle continue à monter à la vue des troubles. Deux à trois pieds d'eau sont tombés sur les montagnes de Virginie et dans une partie de la Pennsylvanie. Il y a eu beaucoup de neige.

CONDAMNATION ET SUICIDE DE DR. GARDINER.

—L'affaire intéressante par le gouvernement américain vient de Dr Gardiner vient d'avoir fini en triste dénouement. On se rappelle que ce médecin, précédemment qu'il avait été proposé libre de la dernière guerre, de pris quelques mines d'argent qu'il exploitait au Mexique, avait réclamé de la commission chargée de régler les dommages éprouvés par les citoyens des États-Unis, le paiement d'une indemnité de 1 million 500 mille francs le chiffre a trois cent mille piastres. Mais dans les pièces à l'appui, il fit reconnaître aux juges par la commission et obtint la somme qu'il demandait. Mais on a soupçonné, à tort ou à raison, que les pièces auxquelles il avait base sa réclamation, et le gouvernement et lui arrêter sous prétexte d'un faux et de parjure.

Nous ne rappellerons pas tous les incidents du procès pendant devant la cour criminelle de Washington. Il suffira de dire, le jury a dû se mettre d'accord sur le verdict à rendre, et déclare dont être reconvoqué. Cette nouvelle épreuve a été terminée par une acquittement général, par un verdict qui déclarait le Dr Gardiner innocent du double crime qui lui était imputé. Ce verdict, achevé, que deux jurés sur les douze refusèrent de faire, a été rejeté par les agents de la couronne et par le ministère public, sous prétexte que le jury n'avait pas le droit de prononcer un verdict d'acquittement, et que la question de la culpabilité ou de l'innocence du prisonnier était exclusivement du ressort de la cour. Cette théorie, étrange à coup sûr, ne marche pas dans le même sens que la théorie qui veut que le jury ne prononce que sur la question de fait, et laisse à la cour celle de droit. Quoi qu'il en soit, le jury a été renvoyé dans sa chambre pour délibérer sur la question de la culpabilité ou de l'innocence du prisonnier. Il a été renvoyé dans sa chambre pour délibérer sur la question de la culpabilité ou de l'innocence du prisonnier. Il a été renvoyé dans sa chambre pour délibérer sur la question de la culpabilité ou de l'innocence du prisonnier. Il a été renvoyé dans sa chambre pour délibérer sur la question de la culpabilité ou de l'innocence du prisonnier.

Le docteur Gardiner, qui était à la prison, a été trouvé mort dans sa cellule, il s'est suicidé.

LOUISIANE.

Nous lisons dans la *Gazette des Attakapas* du 9 courant :

Meurtre.—Un crime affreux a été commis dimanche dernier à l'endroit appelé la Pointe en cette paroisse. Un vieillard, père d'une famille nombreuse, ayant d'autre soutien que lui, M. Joseph T. Babineaux, a été tué d'un coup de fusil chargé à postes par le nommé Valsin Dérousselle.

Le meurtrier a été arrêté et d'après les témoignages rendus contre lui, il a été mis aux fers.

Accident.—M. Achille Thibodeau, de la Grande Pointe, a été accidentellement tué le 7 courant, par une planche qui l'atteignit en retirant de grenier de son magasin à maïs, il reçut le coup sur la tête et n'a vécu que deux heures.

—Nous lisons dans le *Courrier Advocate*, que M. Walker Wilson, gérant de l'habitation de M. John Miller, dans la paroisse Bienville, a été tué dimanche soir, par un nègre de l'habitation. Le crime a été perpétré au moyen d'une hache qui lui fendit la tête en deux. Le nègre a été arrêté et a depuis avoué son crime.

—Mme Hyppolyte Richard, habitant de Thibodeauxville, s'est suicidée dimanche dernier en se coupant avec un rasoir les artères des deux bras. Elle a profité de l'absence de son mari pour mettre à exécution son fatal projet. Mme Richard était sujette, depuis la mort de quelques-uns de ses enfants qui est succombé à la dernière épidémie, à un égarement qui ressemblait à de l'idiotisme.

Congrès.

Sénat.—6 *mars*.—Pas de séance.

Chambre des Représentants.—Le bill du Homestead a été discuté et passé par 107 voix contre 72. Il porte en substance que tout citoyen libre et blanc, ou toute personne ayant déclaré l'intention de devenir citoyen, qui est chef de famille, ou qui a atteint l'âge de 21 ans, ou a servi dans les rangs de l'armée ou de la marine des États-Unis, pendant 14 jours, ou a été blessé ou estropié au service public, ou a été tué ou est mort dans le service, ou a laissé sa veuve ou ses enfants